TRANSMIS LE 07/02/2024
REÇU LE 07/02/2024
AFFICHÉ LE 08/02/2024
NOTIFIÉ LE 08/02/2024
PUBLIÉ LE 08/02/2024
EXÉCUTOIRE LE 08/02/2024

2024/...

FRANCONVILLE LA GARENNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION N°17

OBJET : SPORTS - ASSOCIATION BASKET CLUB FRANCONVILLE – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION – AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de janvier à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h10, question 2), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Jacques DUCROCQ (Pouvoir à Marie-Christine CAVECCHI jusqu'à son arrivée à 22h10, question 12), Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour la question 1)
Nadine SENSE : Sabrina FORTUNATO
Jacques DUCROCQ : Marie-Christine CAVECCHI (de la question 2 à la question n°11 incluse)
Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN
Marion WERNER : Sophie FERREIRA
Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET
Michelle SCHIDERER : Alain VERBRUGGHE.
Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Vincent MULOT : Françoise LASCOT.
Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

****

Le **Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024,** s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : **Sabrina FORTUNATO** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Service des Sports

Question n°17 du CM en date du 25/01/2024-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024
DÉLIBÉRATION n°17

OBJET : SPORTS - ASSOCIATION BASKET CLUB FRANCONVILLE – ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION – AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

Le Conseil municipal

VU les articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, instaurant le principe de conventionnement,

VU la demande d'avance de subvention communale de fonctionnement de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros) au titre de l'année 2024 transmise par l'association Basket Club Franconville, en date du 25 novembre 2023,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT le projet développé par l'association Basket Club Franconville et son inscription dans la vie sportive et locale,

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'association Basket Club Franconville de faire face à ses besoins de trésorerie afin de pouvoir assumer ses missions,

CONSIDÉRANT la convention d'avance de subventionnement à signer entre la Ville et l'association, en définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation et de contrôle,

CONSIDÉRANT que l'avance de subvention ne doit pas excéder 50% de la subvention communale de fonctionnement accordée à cette association en 2023 soit 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros),

APRES l'avis de la Commission Attractivité et Cohésion en date du 19 décembre 2023 et de la Commission Ressources et Développement en date du 15 janvier 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal à l'exception de Madame Florence DECOURTY, qui ne participe pas au vote en raison de ses fonctions au sein du Comité Directeur de l'association Basket Club Franconville, et de M. Mohamed BANNOU, absent de la salle au moment du vote.

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer une avance de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros) sur la subvention communale de fonctionnement de l'exercice 2024 à l'association Basket Club Franconville,

Article 2 : DIT que la dépense sera imputée au compte 65748 – 302 du budget 2024 de la Ville,

Article 3 : AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'avance de subvention entre la Ville et l'association Basket Club Franconville annexée à la présente délibération,

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Service des Sports

Question n°17 du CM en date du 25/01/2024-P2/2

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération,

Article 5 : **PRÉCISE** que M. le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À L'UNANIMITÉ des votants
Pour : 36 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Caractère Exécutoire

Mme Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Le 8 février 2024

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Acte à classer

DEL25012024Q17

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-07T18-07-56.00 (MI250820607)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240125-DEL25012024Q17-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SPORTS - ASSOCIATION BASKET CLUB FRANCONVILLE - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION - AUTORISATION DONNÉE À M. LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.

CERTIFIÉ Certifié Conforme

Date de décision : 25/01/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 17 - SPORTS - Avance Basket 2024.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **07/02/24** à **18:07**	Par **SADEQ Fatiha**
Transmis	Date **07/02/24** à **18:07**	Par **SADEQ Fatiha**
Accusé de réception	Date **07/02/24** à **18:11**	